

# Mutualisation Relais Petite Enfance de Saint CYPRIEN

---

En 1989, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales décide de concevoir un nouveau service en créant les Relais Assistantes Maternelles devenus Relais Petite Enfance par le biais du Décret n°2021-1115 du 25 août 2021.

Le Relais de Saint Cyprien a ouvert ses portes en janvier 2008. Dans un but de **cohérence territoriale**, il a été étendu en janvier 2009 au territoire Sud Roussillon accueillant les publics de **Latour Bas Elne et Alénya**, puis en 2019 avec l'accueil des résidents de **Théza et Corneilla del Vercol**. Cette extension est validée par la Caisse d'Allocations Familiales et la fréquentation du public est gratuite.

**Pour les familles : Le RPE est avant tout un lieu de centralisation et d'information pour toute recherche de mode de garde, que ce soit en accueil collectif ou individuel.**

Sur rendez-vous, les parents pourront avoir **une information actualisée sur l'offre d'accueil de son territoire** (liste des assistants maternels agréés disponibles, orientation vers les Équipements d'Accueil du Jeune Enfant du secteur...).

Le RPE informe les familles sur **les aides financières possibles** : Complément Mode de Garde (CMG), Aide à la Garde d'Enfant pour Parent Isolé (AGEPI), Crédit d'impôts...

Il propose par ailleurs **une information législative sur les droits et devoirs de l'employeur et de l'assistant maternel employé** (contrats de travail, convention collective, calcul des salaires et des congés payés, agrément, formation...). C'est un **service gratuit** qui **facilite la vie des familles** en les accompagnant dans leurs démarches d'employeur et **les oriente vers des instances spécialisées** en cas de question spécifique.

**Pour les assistantes maternelles et les professionnels de la garde d'enfant à domicile :** Le RPE est un lieu **d'information, d'orientation, de soutien, de conseil et d'animation**.

**Pour les enfants :** Le RPE représente **une passerelle entre l'accueil individuel et collectif** ; il permet notamment aux jeunes enfants de découvrir la vie en collectivité par le biais des activités de groupe qui y sont organisées 4 matinées par semaine.

**Contact et renseignements:** Françoise Grancier au 06-63-37-43-29 ou [rpe@stcyprien.fr](mailto:rpe@stcyprien.fr)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil téléphonique	8h30 à 9h30	8h30 à 9h30	8h30 à 9h30	8h30 à 10h00
Animations	9h30 à 11h30	9h30 à 11h30	9h30 à 11h30	10h00 à 11h00
Accueil téléphonique	11h30 à 13h00	11h30 à 12h30	11h30 à 12h30	11h30 à 13h00
Accueil du Public sur rendez-vous	13h00 à 16h00	14h00 à 17h30	14h00 à 17h30	13h00 à 16h00

Avec une permanence administrative sur rendez-vous:

Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois en Mairie d'Alénya de 16h00 à 18h00

Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la Maison de la Jeunesse de Corneilla del Vercol, de 14h15 à 16h15



## Réouverture du RAM | RPE Septembre 2021

*Après la fermeture d'été, le Relais, fortement sollicité, a repris tout d'abord ses permanences administratives et ensuite les temps d'animations avec les enfants.*

*Le décret N° 2021-1115 du 25 août 2021, entrant en application au 1<sup>er</sup> septembre 2021, les Relais Assistantes Maternelles s'appellent désormais :*

### **Relais Petite Enfance.**

*Avec ce décret, les missions du Relais évoluent dans l'accompagnement professionnels et candidats aux métiers de la petite enfance.*

*Les missions d'accompagnement des familles évoluent aussi avec l'obligation pour le RPE d'informer les parents sur tous les modes d'accueil (individuels et collectifs) du jeune enfant et de les accompagner dans le choix le mieux adapté à leurs besoins.*

*Le Relais poursuit donc ses entretiens administratifs auprès des usagers (parents et professionnelles) dans ses locaux à St Cyprien, mais propose aussi des permanences tous les premiers jeudis du mois de 16h à 18h sur Alénia et tous les 2èmes jeudis du mois de 14h15 à 16h15 sur Corneilla Del Vercol. Ceci uniquement sur rendez-vous.*

*Concernant les animations du matin, avec les professionnelles et les enfants, le risque de dégradation de la situation épidémique étant toujours présent, les consignes sanitaires restent applicables et le port du masque demeure obligatoire pour les adultes encadrant les enfants.*

*Françoise, Responsable du Relais*